

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Primeo Energie à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Primeo Energie.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués *

INFORMATIONS CONCERNANT LE DEBITEUR

Votre Nom*

Jean-Paul BIGONET

Raison sociale : BIGONET

Votre adresse

RTE DU MAS DE BELLY
13870 ROGNONAS

Adresse de votre banque

Credit Agricole Aix en Provence

IBAN

FR76 11130 6000 2024 2375 5800 047

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

BIC

ATGRI FRPP813

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)

INFORMATIONS CONCERNANT LE CREANCIER

Nom du créancier

PRIMEO ENERGIE FRANCE
8 place Boulnois,
75017 PARIS

Identifiant Créancier SEPA : FR 02 ZZZ 80A2FC

IBAN : FR 76 1005 7190 4800 0998 2160 378

Banque du créancier

CIC TOULOUSE GRANDES ENTREPRISES
CMCIFRPP

Fait à * ROGNONAS

Pour BIGONET

Le *19/07/2021

(Signature)

EARL BIGONET
/45, Route du Mas de Belly
13870 ROGNONAS
Tél. : 06 11 68 12 31
Siret : 494 176 779 00018
Tva : FR 03 494 170 779

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.